

CSA d'administration centrale Déclaration liminaire

Paris, le 30 mars 2026

Madame la Secrétaire générale,

Vous nous réunissez ce jour pour un CSA d'administration centrale dont l'ordre du jour illustre parfaitement la transformation profonde de nos services car chaque point concerne, une fois de plus, les réorganisations de nos services.

En tant que 1^{ère} organisation syndicale du secrétariat général et de l'administration centrale, l'**UNSa Justice SGAC** mesure l'ampleur de ces évolutions. Nous resterons particulièrement vigilants à ce qu'elles ne dégradent ni les missions, ni le quotidien des agents.

Enfin, dans un contexte économique difficile, nous attendons des réponses concrètes sur les chantiers de revalorisation et d'avancement.

Revalorisation des personnels administratifs

Lors des précédents CSA AC de décembre et février, l'**UNSa Justice SGAC** a exigé l'application intégrale du relevé de conclusions du 2 septembre 2025 concernant la revalorisation des corps communs du secrétariat général et de l'administration centrale.

En effet, en ce début d'année 2026, l'une des mesures très attendues vise **le versement de la deuxième tranche de l'IFSE (+600 € pour les C, +700 € pour les B et +800 € pour les A)**.

Le budget de l'État étant désormais entériné, l'**UNSa Justice SGAC** vous demande que cette mise en paiement soit effective sur la prochaine paie du mois d'avril.

Par ailleurs, nous attendons un calendrier précis des travaux concernant **les deux plans de requalification (C en B et B en A)**. L'accès à la promotion étant une attente légitime des agents que l'administration doit concrétiser sans tarder.

Mise en œuvre du réexamen quadriennal de l'IFSE pour les personnels administratifs

Par courrier en date du 28 novembre dernier, l'**UNSa Justice SGAC** a appelé votre attention sur la situation des personnels administratifs relevant de votre ministère qui, en 2025, n'ont pas bénéficié du réexamen quadriennal de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), ni du forfait de revalorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-513 ainsi qu'aux notes du secrétariat général du ministère de la justice des 24 mars 2022 et 27 septembre 2023, le montant de l'IFSE doit être réexaminé et revalorisé dans les cas suivants :

- Changement de fonctions
- Avancement de grade
- **Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonction, afin de tenir compte de l'expérience acquise par l'agent**

La note du 27 septembre 2023, applicable rétroactivement au 1er janvier 2023, a instauré un forfait unique de **400€** pour l'ensemble des corps de la filière administrative au titre du réexamen quadriennal.

Ce dispositif qui doit être appliqué automatiquement, n'a pas été mis en œuvre en 2025 pour les adjoints administratifs et techniques (hors DAP), les secrétaires administratifs et les attachés d'administration de l'État.



À tout le moins, une notification de décision d'attribution ou de non-attribution aurait dû être adressée aux agents concernés. L'absence de mise en œuvre constitue une rupture manifeste d'égalité de traitement, générant une situation d'injustice et de démotivation pour des agents qui ont fait preuve d'un engagement professionnel constant et irréprochable durant les quatre dernières années.

L'UNSa Justice SGAC réitère sa demande de veiller à l'application effective de la note et de procéder aux régularisations nécessaires des montants d'IFSE pour l'année 2025, afin que les personnels administratifs concernés ne soient pas lésés par rapport à leurs collègues ayant bénéficié des revalorisations antérieures.

Leur mérite, leurs compétences et leur expérience doivent être reconnus et valorisés conformément aux textes en vigueur.

Entretien professionnel - campagne d'évaluation de la valeur professionnelle des agents : Rappel des règles !

Les entretiens annuels qui se déroulent pendant cette campagne qui vient d'être prolongée jusqu'au 4 mai, constituent un droit pour tous les agents du secrétariat général. Ce temps d'échange privilégié avec le supérieur hiérarchique direct permet de dresser le bilan de l'année écoulée, de fixer les objectifs à venir et d'évaluer son potentiel.



Les enjeux pour les personnels sont majeurs : CIA, avancements de grade, promotions de corps et réévaluation indemnitaire pour les agents contractuels.

Or, **l'UNSa Justice SGAC** a pu constater que les lignes directrices de gestion n'étaient pas respectées pour cette campagne dans tous les services, ce qui porte préjudice à nos collègues.

Pour notre organisation syndicale, il est impératif de rappeler à l'ensemble des directions que la date de cet entretien doit être communiquée par écrit au moins dix jours francs à l'avance. Cette convocation doit impérativement être accompagnée de **la fiche de poste** ainsi que du formulaire du compte rendu de l'entretien professionnel (CREP).

L'UNSa Justice SGAC obtient une refonte de la charte des temps de l'administration centrale

Face à notre détermination et après nos multiples saisines, vous avez entendu **l'UNSa Justice SGAC** sur la nécessité d'actualiser la charte des temps en administration centrale.

Depuis le début des groupes de travail le 20 novembre, nous restons force de proposition et vigilants pour garantir une application équitable à tous les agents.

L'UNSa Justice SGAC souhaite que les délais soient maintenus afin que cette nouvelle charte soit publiée avant l'été.

Enfin, **l'UNSa Justice SGAC** tient à rendre un hommage particulier à votre adjoint, Monsieur Philippe CLERGEOT qui rejoint l'Inspection générale de la Justice.

Au-delà de ses fonctions, nous retiendrons un homme présent, capable de trancher et d'apporter des solutions rapides aux agents en difficulté.

Son sens de l'écoute, son attention portée à la qualité de vie et aux conditions de travail a marqué notre secrétariat général et a permis des avancées majeures en la matière. Nous l'en remercions vivement et lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière

La Secrétaire générale
Sandrine DEBATS

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsajustice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09